

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 15 Décembre 2025

DCS n°2025-19

Date de convocation :
05 Décembre 2025Délégués en
exercice : 48Titulaires : 25
Suppléants : 3
Absents non
remplacés : 20

Quorum : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul-Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Patrick SANDEVOIR, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENQUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
Mme. Christine WINKELMANN représentée par M. Vincent FAURE

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Michel TERRISSE (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Christian GROS (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), M. Joseph SAURA (Excusé).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Appel anticipé partiel des cotisations – Exercice 2026

Rapporteuse : Pascale BORIES

Le Syndicat sollicite chaque année, depuis 2013, le versement d'une partie des cotisations des EPCI en début d'année dans l'attente du vote de son Budget Primitif, ces cotisations des EPCI étant sa seule source de recettes.

La Présidente propose de demander le versement d'une partie de la cotisation 2026 des EPCI adhérents au Syndicat par un appel de 1/4 des cotisations 2025, au prorata de la cotisation versée par chaque collectivité.

Cotisations 2025 versées :

CA Grand Avignon :	403 200,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	103 726,00 €
CC Pays d'Orange en Provence :	92 544,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	41 382,00 €
	<u>640 852,00 €</u>

La Présidente propose au Comité Syndical de demander les montants suivants pour 2026 :

CA Grand Avignon :	100 800,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 931,50 €
CC Pays d'Orange en Provence :	23 136,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 345,50 €
	<u>160 213,00 €</u>

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la précédente délibération n°2024-22 du 16 décembre 2024 d'appel anticipé partiel des cotisations de l'exercice 2025,

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 1^{er} décembre 2025, a émis un avis favorable.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,
Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'appel anticipé d'1/4 des cotisations 2025 versées pour l'année 2026,
- FIXE l'appel anticipé des cotisations 2026 à un montant total de 160 213,00 € réparti comme suit :

CA Grand Avignon :	100 800,00 €
CA Les Sorgues du Comtat :	25 931,50 €
CC Pays d'Orange en Provence :	23 136,00 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	10 345,50 €
	<u>160 213,00 €</u>

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES

